
Procès-verbal
C.E.P.
du 3 avril 2017.

Présents :

GERARD Claudy	Président de province
NEYMAN Michel	Président Administratif de province
FOULON Frank	Président Sportif de province
MUTSERS Luc	Trésorier de province
ABEELS Willi	Administrateur de province
GERARD Jean-Luc	Administrateur de province
HEYLIGEN Raymond	Administrateur de province
LONEUX Martine	Administratrice de province
JURCABA Yvan	Administrateur de province
CHRISTIAENS Emile	Administrateur de province
BEBERMANS Louis	Administrateur de province
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Absent :

ANKRI Jérémie	Administrateur de province
---------------	----------------------------

Excusés :

HANSEN Michaël	Administrateur de province
----------------	----------------------------

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation Procès-verbal.
- II. Administratif.
- III. C.H.P.L.
- IV. Coupe de province.
- V. Championnats provinciaux.
- VI. Championnats de Belgique & Fédéraux.
- VII. Trésorerie.
- VIII. F.P.J.L.
- IX. Divers

I. Approbation Procès-verbal.

La séance est ouverte à 19h35, sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 6 mars 2017. Aucune remarque n'est émise et le P.V. est approuvé à l'unanimité.

II. Administratif.

Information dissolution B28 – PC Thiers.

Suite au mail reçu par le secrétariat provincial du B28 – PC Les Thiers en date du 21 mars 2017 et concernant la dissolution du club à dater de la réception du mail, contact a été pris avec Dominique WITHOFS, Secrétaire Général de la F.B.F.P.

Il se vérifie que le secrétariat fédéral a bien reçu un courrier du B28 – PC Les Thiers.

Afin que le dossier soit complet, le P.V. de l'A.G. du club ainsi que la convocation à celle-ci ont été demandées au responsable du club, Monsieur Claudy Volvert afin de finaliser le dossier.

Information dissolution B03 – PC Tultay/Mehagne

Il s'avère également que le secrétariat fédéral a reçu un courrier concernant la dissolution du club.

Le P.V. de l'A.G. de ce club a été envoyé au secrétariat fédéral mais comme pour le B28, la convocation des membres à cette A.G. a été demandée au responsable du club, Monsieur Geoffrey COLLETTE afin de finaliser le dossier. Toujours selon le secrétaire fédéral, c'est Louis BEBERMANS qui transmettra ce document.

Dissolution du club à dater du 15 mars 2017.

Le Secrétaire Général informera officiellement la Province dès que les dossiers seront complets.

Information fusion entre B40 – PC Mabotte et B02 - PC Capri.

Comme beaucoup, le Secrétaire Général a aussi entendu parler de cette éventuelle fusion, notamment lors de la dernière A.G. Fédérale Statutaire du 18 février 2017 qui s'est déroulée Beez (Namur).

A ce jour, aucune demande n'a été introduite à la Fédération Belge Francophone de Pétanque.

III. C.H.P.L.

Rapport P.A. – affaires en cours.

Le P.A. informe qu'à ce jour, 6 affaires ont été traitées et que celles-ci n'ont engendré aucune réclamation des clubs. Certaines modifications ont été apportées aux résultats et classements. Ces modifications ont été transmises à Louis BEBERMANS pour mise à jour des classements et envoi ensuite au secrétariat provincial pour publication. Les classements définitifs pourront dès lors être envoyés aux clubs.

Le Trésorier informe qu'il établira la grille des récompenses et le transmettra aux 3 présidents.

Si aucune remarque n'est émise, il effectuera les versements au plus tard fin de semaine.

Intervention P.S.

Le P.S signale qu'en Division 1 Seniors, Huy 1 est montant.

Tultay 1 (club dissous) et Moha 1 sont descendant.

En division 2 Seniors, Blegny 1 est montant.

Selon le règlement CHPL, article 3-2-16, 2 clubs sont montant à condition que le club soit classé dans les 5 premiers.

Il est donc impossible de faire monter Omal 1 classé 6^{ème}.

On se retrouve donc avec 6 clubs (9 clubs – 1 montant – 2 descendants) + 1 montant de Div 2, soit 7 clubs en division 1 ce qui est trop peu pour la division 1 !

La question qui se pose est donc : Doit-on faire descendre Moha 1 ?
Décision du CEP : l'équipe 1 de Moha sera maintenue en division 1.
Cette division comptera donc 8 équipes pour le prochain championnat.
Le P.S. en informera le responsable du club.

Email B07 – PC Soumagne du 01/04/2014 (CHPL + de 50 ans).

Lecture du courrier est faite par le secrétaire aux administrateurs. (**ANNEXE 1**)

Le P.S. signale que la même demande avait été faite il y a peu par le club de Embourg et accordée à ce dernier.
Le Président provincial signale également qu'il n'est pas d'actualité de revenir sur cet accord donné au club de Embourg lors de notre dernière réunion mais reconnaît néanmoins qu'une adaptation au règlement devra être faite afin d'éviter d'être favorable à de telle sollicitation.

Dans le cas de figure qui occupe le CEP et après relecture du courrier, la demande de B07 n'est pas de remplacer Tultay 1 (dissous) montant de division 5 en division 4 mais bien de donner la possibilité de recréer une équipe qui ne serait pas obligée de recommencer en dernière division.

Dès lors, après consultation des classements définitifs et si Soumagne inscrit 3 équipes au prochain championnat, il est décidé que :

- Soumagne 1, second de division 3 monte en division 2
- Soumagne 2, second en division 9 monte en division 8
- Tultay/Mehagne 2 (dissous) et remplacé par l'équipe 3 de Soumagne, champion en division 8 monte en division 7.

De cette façon, le CEP répond à la demande de B07 – PC Soumagne de ne pas faire recommencer en dernière division l'équipe reconstituée des joueurs de Tultay-Mehagne.

Remarque :

Si Soumagne n'inscrit que 2 équipes au prochain championnat, une évoluera en division 2 (puisque montant de division 3) et l'autre en division 8 puisque montant de division 9.

Le P.A. se charge de répondre au B07 – PC Soumagne (via secrétariat pour référencement)

Courrier administration communale de Beyne-Heusay – Travaux B43 – PC La Moisson.

Courrier reçu en date du 16 mars 2017. (ANNEXE 2)

Lecture du courrier est faite par le secrétaire.

Le Président, le P.A. et le P.S. indiquent que ce n'est pas à la province de gérer ce problème et qu'il n'est pas question d'accorder au club le fait de pouvoir jouer tous ses matchs « aller » en déplacement et ses matchs « retour » à domicile et ce d'autant plus que les matchs retour débutent en décembre.

De plus, le courrier indique que les travaux se dérouleront **jusqu'au moins** la fin de l'année 2017.

Qu'en sera-t-il si les travaux ne sont pas terminés ?

D'autres clubs ont rencontré ce genre de problème et ont trouvé une solution auprès d'autres clubs !

A noter également qu'il semble pour le responsable du club que cet accord soit un acquit alors qu'aucune demande officielle n'a été faite au CEP. Il en fait d'ailleurs publicité auprès de ses affiliés !

En conséquence, le P.A. informera par courrier Monsieur Eric MELIN (via secrétariat pour référencement) qu'en aucune façon, les responsables CHPL ne donneront leur accord.

IV. Coupe de province.

Le Président, responsable du bureau lors de la journée finale informe que cette compétition s'est très bien déroulée sans incident majeur même si à l'une ou l'autre reprise (en finale) l'arbitre du jour, Monsieur Jacques MASSET, a dû intervenir pour des règles de jeu.

V. Championnats provinciaux.

Matériels et documents bureaux

Le secrétaire distribue les matériels et documents nécessaires pour les CP's du mois d'avril.

Il énumère la liste des documents nécessaires à la bonne tenue du bureau.

Il informe qu'il vient de recevoir (en cours de réunion) les inscriptions pour l'éliminatoire CP Triplettes du 9/4/2017.

En catégorie Hommes, 30 triplettes. En catégorie Dames, 15 Triplettes

Willi ABEELS effectuera le tirage des poules qu'il transmettra au secrétariat pour transmission aux responsables du bureau du jour. Les listes des joueuses et joueurs inscrits seront également transmises.

Pour le ECBI, le secrétaire fournira +/- 700 feuilles de cartes de matchs à Willi ABEELS.

Remplacement Emile CHRISTIAENS bureau ECBI du 30/4/2017

Emile CHRISTIAENS n'est pas disponible pour ce bureau.

Louis BEBERMANS le remplacera.

Désignations des arbitres CP's 2017

Tous les CP's 2017 sont couverts sauf :

- Elim. CP Doublettes du 23/4/2017
- CP Doublettes du 28/4/2017
- ECBI du 30/4/2017

Nadine BARTHE a sollicité la PS fédérale en date du 20/3/2017 pour que des arbitres soient désignés pour ces 3 compétitions en stipulant qu'au moins 2 arbitres étaient nécessaires pour l'ECBI.

A ce jour, aucune réponse de la PS fédérale.

VI. Championnats de Belgique & Fédéraux.

Le B40 – PC Mabotte a transmis au secrétariat fédéral via le secrétariat provincial, une demande d'organisation pour les compétitions suivantes :

- CFD Jeunes du 22/4/2017
- CF Triplettes du 21/5/2017
- CF Doublettes Mixtes du 9/9/2017
- CB Interclubs du 24/9/2017

A ce jour, la compétition du 22/4/2017 lui a été accordée.

VII. Trésorerie.

Le trésorier souligne 3 problèmes :

- Cas Tultay

Arriérés financiers mais doit recevoir des récompenses CHPL. A noter que ce club est dissous.

Il est décidé par le CEP que tous les arriérés financiers seront retenus des récompenses CHPL et que le solde sera versé à la FPJL.

- Cas Oreye

Non-paiement 50€ - absence AG depuis le 1/2/2017 malgré plusieurs rappels.

Il est décidé par le CEP d'envoyer une mise en demeure avant radiation.

- Cas B02, B40, B20 et B27

Non-paiement 25€ - affiliation provinciale 2017 depuis le 1/2/2017 malgré plusieurs rappels.

Il est décidé par le CEP d'envoyer une mise en demeure à chaque club avant radiation.

Une facture de la firme Inter Copy pour frais de reproduction (pyramides, poules, etc.) est rentrée au trésorier par le secrétaire.

VIII. F.P.J.L.

Jean-Luc GERARD informe que des courriers FPJL ont été envoyés aux clubs, responsables de province, parents de joueurs (via le secrétariat provincial) :

- invitation à la soirée et repas de clôture du stage des jeunes 2017 aux parents et administrateurs de province

- demande de mise à disposition des installations des clubs pour les journées de formation jeunes

Il est à noter qu'à ce jour, plusieurs clubs ont répondu favorablement à cette demande (Wanze, Mabotte, Vottem, Soumagne).

Divers → rentrée du certificat de bonne vie et mœurs au secrétariat de Madame WAUTIER Marie

IX. Divers.

Le Président informe le CEP qu'il a participé ce dernier dimanche à l'Assemblée Nationale accompagné du trésorier.

Il indique que lors de cette assemblée, notre trésorier a été désigné « Responsable Financier National ».

Etaient notamment à l'ordre du jour lors de cette réunion les points suivants :

- information sur le dopage. Un contrôle sera opéré lors d'un CB.

- explications sur les modifications importantes du nouveau règlement international de pétanque

Le P.S. informe le CEP qu'il a participé le 30 mars dernier à une réunion des P.S.

Etaient notamment à l'ordre du jour lors de cette réunion les points suivants :

- championnats d'hiver (2016-2017 et 2017-2018)

Date de début saison 2017-2018 : 7/10/2017

Date de fin saison 2017-2018 : 17/3/2018

- Journée finale Coupe des clubs francophones.

dimanche 25 mars 2018

- Journée de barrage(montant/descendant au fédéral)

samedi 31 mars 2018

- Nombre d'équipes par division

National → 8 équipes

Fédéral 1 Hommes → 8 équipes

Fédéral 2 Hommes → 10 équipes

Fédéral 1 Dames → 10 équipes

Fédéral 2 Dames → 10 équipes

Planification de la prochaine séance du C.E.P. : 8 mai 2017 – 19h30 - Herstal

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 21h35 en remerciant tous les administrateurs présents.

ANNEXE 1.*Le Bourgmestre*

Commune de Beyne-Heusay

Réf. : S.C./A.C/RG

Le 16 mars 2017.

Monsieur Fabrice MIGNON
Secrétaire de la Fédération Belge
Francophone de Pétanque

Rue de l'Etang, 138

4102

OUGREE

Monsieur,

Objet : Travaux d'agrandissement du hall de pétanque de Fayembois.

Nous vous informons que des travaux d'agrandissement du hall de pétanque sis rue Victor Yansenne, 2 à 4610 BEYNE-HEUSAY sont entrepris.

Dès lors, les infrastructures seront indisponibles à partir de ce jour jusqu'au moins la fin de l'année en cours.

Copie de la présente est également envoyée à la Fédération Belge Francophone de Pétanque, Quai de Wallonie, 3 à 4000 LIEGE.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Alain COENEN

Le Bourgmestre,

Serge CAPPAS



Dossier traité par Roxane GENTILE ☎ 04/355.89.12 - ✉ roxane.gentile@beyne-heusay.be

Place Joseph Dejardin, 2 - B-4610 Beyne-Heusay - Tél. 04/358 69 20 - Fax 04/358 36 29 - www.beyne-heusay.be - info@beyne-heusay.be
Banque de La Poste BE65 0000 2615 1196 - Belfius (ex Dexia) BE36 0910 0041 2681

ANNEXE 2.

Bonjour,

Suite à la dissolution du P.C.Tultay, j'ai eu la demande de joueurs pour intégrer les vétérans dans mon club.

J'ai 2 équipes déjà complètes mais je suis en mesure d'en recréer une avec ces joueurs.

Ils évoluaient en division 5 et ont terminé la saison champion.

Ils ne sont évidemment pas responsables de la disparition de leur club et il est compliqué pour eux de trouver un club prêt à accueillir autant de joueurs et de pouvoir les laisser ensemble.

Ma question est donc la suivante, ne serait-il pas possible de leur donner la possibilité de créer une nouvelle équipe qui ne serait pas obligé de recommencer tout en bas. Ce qui pourrait peut-être résoudre également par la même occasion les problèmes que vous pourriez rencontrer lors de la composition des divisions.

En espérant votre compréhension pour que ces joueurs puissent continuer à évoluer ensemble comme auparavant dans l'amitié et la bonne ambiance

Merci de votre attention

Nadine Barthe